

Année universitaire 2024-2025
Modalités de réinscription administrative à compter du 5 septembre 2024
3^{ème} cycle des Etudes Médicales
(hors Médecine Générale)

ATTENTION : Avant toute inscription à l'université, vous devez vous acquitter OBLIGATOIREMENT de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) en procédant aux démarches sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

1°) Renouvellement d'inscription à la Faculté de Santé – Département de Médecine - Scolarité 3^{ème} cycle :

- Compléter et signer le formulaire de réinscription 2024-2025
- Renvoyer le dossier complété accompagné des pièces justificatives suivantes :
 - **L'attestation de paiement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**
 - **Justificatif d'assurance responsabilité civile** (vie privée, en général inclus dans le contrat habitation)

Le paiement des frais d'inscription universitaire (cf droits d'inscription en fin de page) se fera par carte bancaire (en cours de validité) :

- en présentiel en venant à la scolarité (prendre rdv)
- ou à distance = après enregistrement de votre dossier de réinscription, vous recevrez un mail via PAYBOX Mail pour paiement à distance.

La carte étudiante délivrée lors de l'année universitaire 2023-2024 reste valable (pas de nouvelle délivrance).

2°) Dossier à retourner complet à l'adresse suivante :

Faculté de Santé
Département Médecine (DMMP) - Scolarité 3^{ème} cycle
Inscription DES
37 allées Jules Guesde
31000 TOULOUSE

Aucun dossier transmis par mail ne sera traité.

Date limite de dépôt de dossier : 31 octobre 2024

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE AU-DELA DE CETTE DATE

3°) Droits d'inscription :

| | |
|--|-------|
| <i>DES (Thèse incluse)</i> | 525 € |
| <i>Thèse uniquement (DES validé) pour les internes ancien régime</i> | 391 € |
| <i>DES + DESC</i> | 525 € |
| <i>FST ou Option (si rallongement de l'internat d'un an)</i> | 525 € |
| <i>DESC post-internat</i> | 525 € |